Parcours spécifiques de pêche sur la rivière Ger et le Job



Pour le complément de réglementation, voir dans le guide annuel de la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne

Ger - Parcours sans panier à Aspet



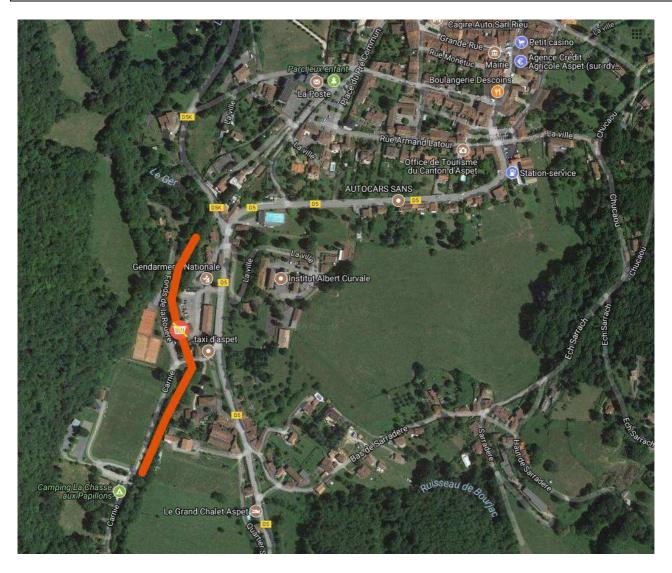
Ger - Parcours sans panier d'Aspet, proche du stade et du camping d'Aspet.

Remise à l'eau du poisson capturé obligatoire!

<u>Limite</u>: De l'alignement de la balustrade du stade du stade de football côté camping municipal, jusqu'à 200m en aval du pont du stade municipal (alignement portail).

Points GPS: 43.01121, 0.79788

Sur ces parcours, toute truite ou ombre doivent être relâchés sans délai et avec précaution. Hameçon double ou triple interdit, hameçon simple uniquement, sans ardillon ou ardillon écrasé. Le reste de la réglementation s'applique intégralement sur ces parcours dont l'accès est libre à tous les détenteurs d'une carte de pêche.



Aspet - le Ger Parcours Touristique et Initiation



Ces parcours, balisés par des panneaux, sont régulièrement repeuplés en truites fario capturables. Tous le sont à l'occasion de l'ouverture de la pêche à la truite (voir date dans le guide annuel). La pêche sera fermée le jour précédant les dates de lâcher. Tout détenteur d'une carte de pêche en cours de validité peut pêcher librement sur ces parcours, la réglementation générale s'y applique intégralement.

Le parcours Touristique et initiation d'Aspet en 1ère Catégorie est le parcours où sont lâchées des truites portions à des dates spécifiques (voir dans le guide annuel).

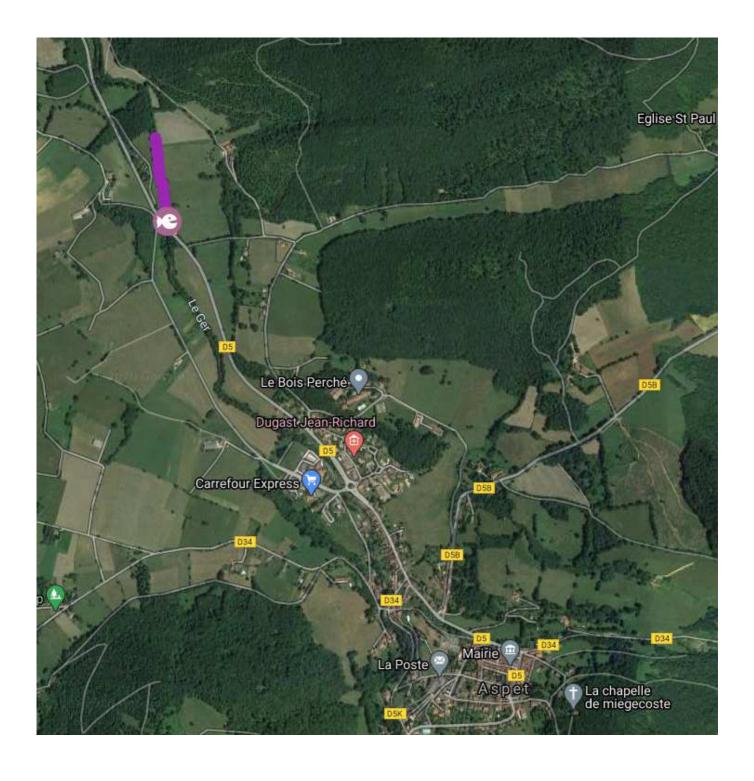
Description:

Points GPS: 43.030042, 0.787392

Sur le Ger, les limites vont du pont de la RD 5 (Aspet-Soueich en aval d'Aspet), jusque 500 m en aval. (voir carte ci-dessous)

Le **parcours** de pêche **touristique et d'initiation**, d'Aspet, est repeuplé par la FDAAPPMA 31 (voir guide annuel de pêche distribué par l'OT d'Aspet).

ATTENTION : La pêche sur ces parcours est fermée le jour qui précède les dates des lâchers de surdensitaires indiquées dans le guide annuel de la Fédération de pêche du 31.



Aspet - Parcours Enfants et Personnes à mobilité réduite





AAPPMA: Ger-Job

Nombre de places : Groupe

Accès : D5 entrée d'Aspet derrière le collège. **Poissons dominants :** Truites, Goujon, Vairon

Mode de pêche préconisé : Tous

Points GPS: 42.02220, 0.79452

<u>Sur ces parcours</u> : la pêche est réservée aux mineurs titulaires d'une carte «**découverte**» ou «**mineur**» et aux personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte en fonction de leur âge et de leur sexe.

Pour tout renseignement complémentaire sur ces parcours vous pouvez prendre contact avec l'AAPPMA concernée.

Description:

Implanté sur les berges de la rivière Ger, dans un cadre naturel situé au pied du Cagire sur la commune d'Aspet, le site est dédié à la découverte du milieu aquatique et à l'apprentissage du loisir pêche pour les enfants et les personnes à mobilité réduite.

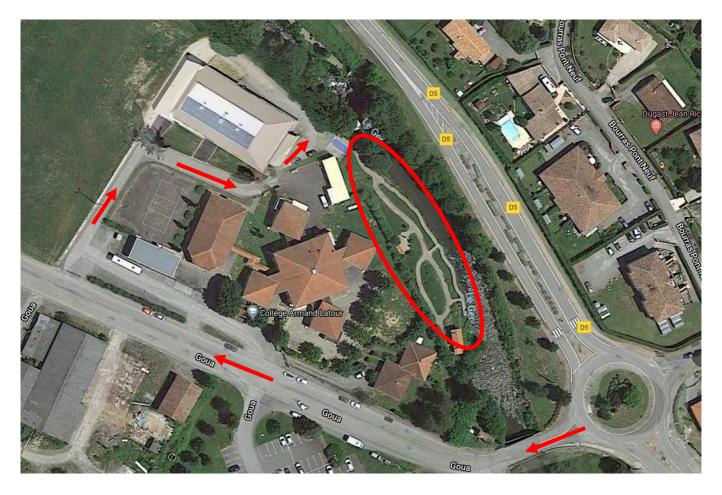
Les aménagements de ce pôle sont réalisés afin que les animations et la pratique de la pêche se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité, notamment grâce à un ponton en bois épousant les berges de la rivière sur 70 mètres de long. Du ponton au parking, vous n'aurez qu'une trentaine de mètres à parcourir. Le cheminement ou sentier pédagogique, conforme aux normes d'accessibilité, vous familiarisera de façon ludique avec le milieu aquatique et vous conduira au local technique (bâtiment en bois) et aux toilettes sèches. Dans ce bâtiment en bois se trouve un incubateur alimenté gravitairement par une source et dont l'exutoire se jette dans le ruisseau artificiel qui longe le cheminement.

En début d'année, des œufs fécondés sont placés dans l'incubateur et les alevins qui naissent peuvent s'échapper jusqu'à la rivière, au fur et à mesure de leur grossissement, en passant par le ruisseau. De cette manière, nous assurons une reproduction au plus près des conditions naturelles.

Dans cet espace défini, vous pourrez pêcher principalement la truite Fario, mais aussi le vairon. Tout détenteur d'une carte de pêche en cours de validité peut pêcher librement sur ce parcours, la règlementation générale s'y applique intégralement.

Accès au site :

Accès depuis le giratoire de la RD5 à l'entrée d'Aspet (en venant de St-Gaudens), prendre la direction du Collège. Contourner le collège, passer devant le gymnase et vous arrivez sur le parking réservé aux personne à mobilité réduite.



Particularité:

Ce parcours est réservé aux enfants et aux personnes à mobilité réduite. La Fédération Départementale de Pêche de la Haute-Garonne y organise des animations (« Ma 1ère ouverture » pour l'ouverture de la pêche à la truite et début juin, à la journée nationale de la pêche). Elles sont encadrées par des animateurs de la fédération ou par des guides professionnels et dédiées uniquement aux enfants. Elles se déroulent au Centre d'Initiation Pêche et Nature du Comminges à Aspet (derrière le collège) où les enfants pourront visiter la nursery (incubateur qui reproduit les conditions naturelles de vie de l'œuf à l'alevin) avec son petit ruisseau pédagogique et son aquarium.

Le Centre d'initiation Pêche et Nature du Comminges qui appartient à la Fédération Départementale de pêche du 31, a acquis le label « Tourisme et handicap » en 2016.



Michel Lacroix, Henri Ribet, Didier Cujives et Norbert Delphin

Ci-dessus, remise du label Tourisme Handicap par M. Cujives (président de Haute-Garonne Tourisme) aux instances de Fédération Départementale de Pêche de la Haute-Garonne

Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tous documents renseigne de façon fiable, homogène et objective sur l'accessibilité en fonction du handicap (auditif, mental, moteur, visuel) grâce à quatre pictogrammes et constitue la preuve d'un engagement concret. Un site peut être labellisé pour deux, trois ou quatre types de déficience.







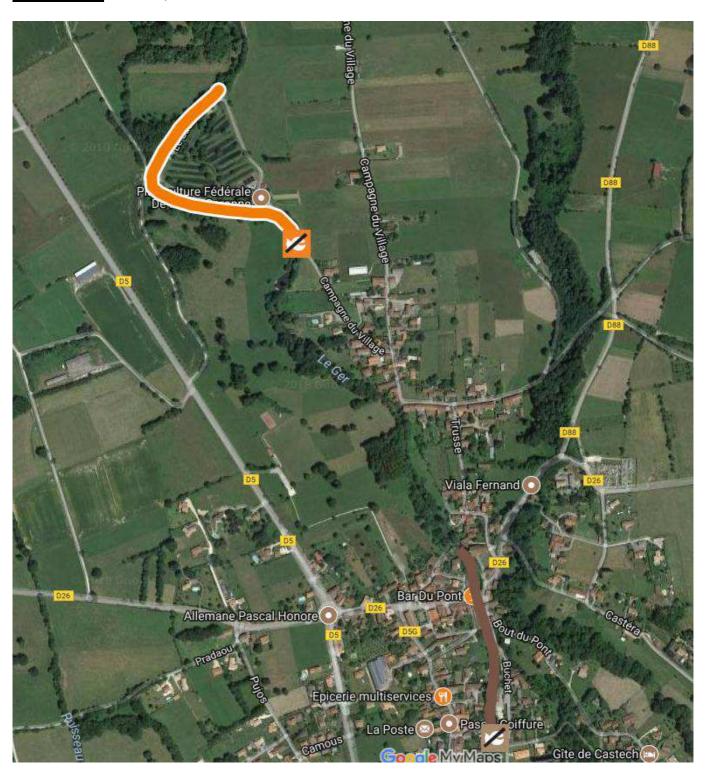
Réserves - Ger

Les réserves de pêche sont établies par arrêté Préfectoral. Elles sont destinées à la protection des poissons sur des sites particuliers de reproduction, de concentration ou de vulnérabilité en relation avec le cycle biologique des espèces présentes. Sur ces secteurs, la pêche y est **INTERDITE**.

BASSIN GER

Réserve de Soueich : depuis 100 m amont du portail de la pisciculture jusqu'à l'exutoire du bassin le plus en aval de la pisciculture.

Points GPS: 43.05456, 0.77542



Secteurs de pêches interdites- Ger

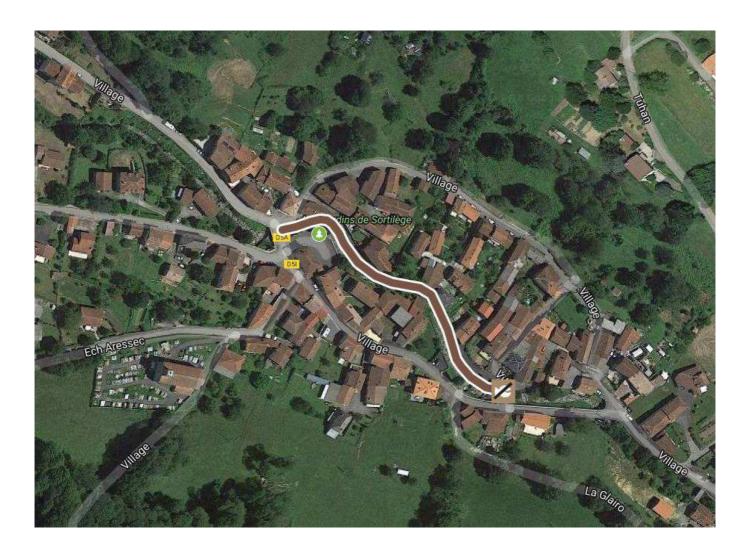
Ces secteurs sont matérialisés sur le terrain par des panneaux «Pêche interdite» portant la mention «Fédération des AAPPMA de la Haute-Garonne». L'interdiction de la pêche n'est pas due à un arrêté préfectoral mais à la volonté du détenteur du droit de pêche, l'AAPPMA locale, en relation avec la demande des riverains ou de la commune concernée.

Ces interdictions sont établies annuellement pour une durée d'un an renouvelable.

BASSIN GER

Le Rossignol, commune de Milhas : de la première digue en amont de la Mairie à la digue du pont de la RD 5 A.

Points GPS: 42.98820, 0.80647



Le Ger, commune d'Aspet : depuis 200 m en amont du pont du Collège à 50 m en aval du Pont qui va au Collège.

Points GPS: 43.02116, 0.79543



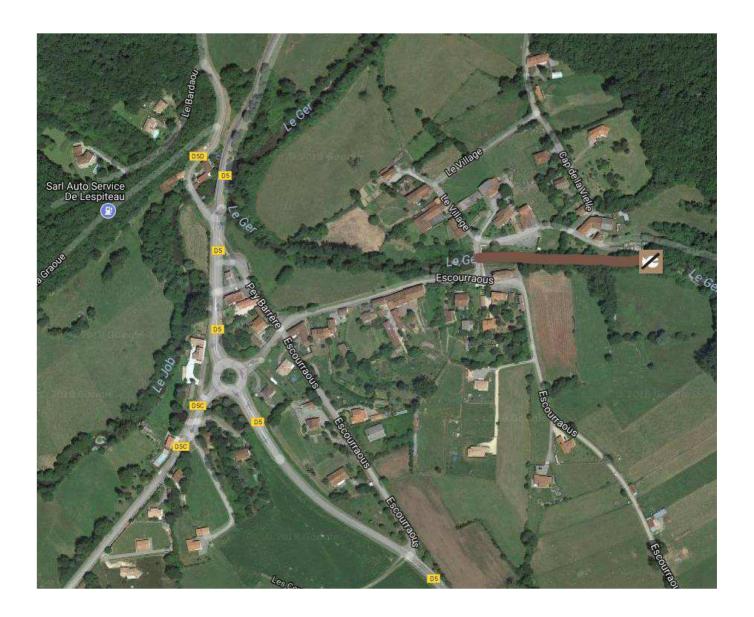
Le Ger, commune de Soueich : de la digue du Buchet en amont du boulodrome jusqu'à la digue de l'église.

Points GPS: 43.04763, 0.78038



Le Ger, commune de Lespiteau : depuis l'amont du mur du cimetière jusqu'à la digue en aval du pont de la RD 5 L (village).

Points GPS: 43.06828, 0.76222

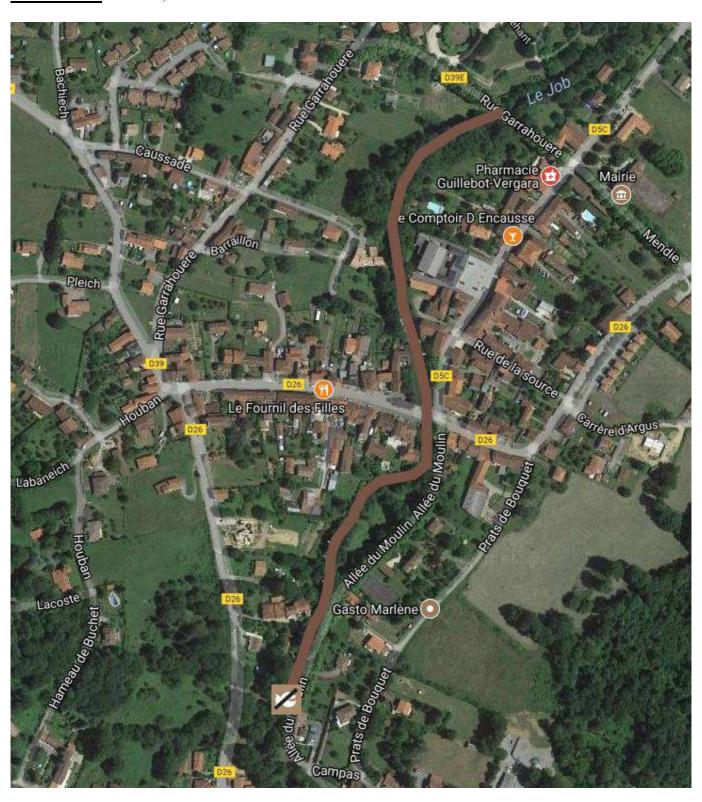


Secteurs de pêches interdites- Job

Ces secteurs sont matérialisés sur le terrain par des panneaux «Pêche interdite» portant la mention «Fédération des AAPPMA de la Haute-Garonne». L'interdiction de la pêche n'est pas due à un arrêté préfectoral mais à la volonté du détenteur du droit de pêche, l'AAPPMA locale, en relation avec la demande des riverains ou de la commune concernée. Ces interdictions sont établies annuellement pour une durée d'un an renouvelable.

Le Job, commune d'Encausse-les-Thermes: De la digue 300 m en amont du pont sur la RD 26 au pont des écoles.

Points GPS: 43.04885, 0.74168



Le Job, commune d'Izaut de l'Hotel : depuis le pont situé 250 m en amont du pont de la RD 34 jusqu'à la digue de l'église.

Points GPS: 43.01552, 0.75415



Ruisseau de Moncaup, commune de Moncaup : depuis les sources et affluents jusqu'au pont du Barry

Points GPS: 42.97695, 0.70552

